

Ville de Landivisiau - Séance du 14 décembre 2018 - n° 2018/502

COLORATION DE FACADES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

VU la délibération en date du 25 septembre 1998 décidant l'attribution de subventions aux propriétaires qui s'inscrivent dans le projet de ravalement des façades en centre-ville avec les conseils du cabinet d'étude de coloration,

VU les demandes de subventions reçues en mairie,

VU l'avis favorable de la commission « Commerce et Artisanat - Urbanisme règlementaire » en date du 3 décembre 2018,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

- **211,20 €** à Monsieur KERMARREC Alain qui a effectué des travaux d'amélioration de sa façade d'immeuble situé 11, avenue de Coatmeur, pour un montant de 1 056 €.
- **1 143,37 €** à Monsieur GAILLARD Daniel qui a effectué des travaux de la façade de son commerce situé 7, rue Georges Clémenceau pour un montant de 5 447,20 €.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 14 décembre 2018.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 21 DEC. 2018

Et de la publication, le... 21 DEC. 2018

Fait à Landivisiau, le... 21 DEC. 2018

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL